

Assos - Instruction : PHPBA

Année d'exercice : 2019

SECTEUR

Personnes Agées

Sous-secteur

Personnes Agées

| N° de Dossier N° Tiers Financier N° de Siret | Nom du Tiers Adresse Nom du Président | Descriptif demande | Coût du projet ou Budget prévisionnel | Montant demandé | Montant proposé | Plan de financement |
|--|--|---|--|--------------------|--------------------|------------------------|
| Asso-PAG-000322 D13-6259 32775559100044 | ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES DE DELINQUANCE 13 Boulevard de la Corderie 13007 MARSEILLE CALMETTES JACQUES | Interventions immédiates auprès de victimes d'infractions graves (homicides, viols, vols à main armée, violences conjugales graves...) : victimes directes et indirectes (famille, témoins) et parfois les témoins, sur saisine des services du parquet du TGI de Marseille, de police (Police judiciaire, DDSP), de gendarmerie, de l'Unité Médico Judiciaire. Environ 850 personnes sont prises en charge chaque année. Equipe mobile de professionnels dédiés à l'urgence (5 permanents, et 1 juriste d'un autre service chaque jour + 0.5 ETP de chef de service) apportant un soutien moral, des informations, de l'aide dans les premières démarches et des orientations. En complément, sont mobilisés un psychologue vacataire, quelques intervenants en CDD pour les remplacements, et une équipe administrative (direction, personnel d'entretien, professionnels extérieurs : expert-comptable, informaticien) et un superviseur. Le samedi, dimanche et les jours fériés, l'ensemble de l'équipe de l'AVAD intervient en astreinte par roulement. Autres moyens : un local en centre-ville et un véhicule. Les victimes d'infractions pénales graves, souvent traumatisées et démunies, ont besoin d'une aide et d'un soutien immédiatement après les faits. Cela participe de la reconstruction du lien social et d'une démarche de solidarité des institutions, et endigue le sentiment d'abandon. Une majorité des personnes prises en charge sont en situation de vulnérabilité (personnes âgées, mineures, public précarisé...), en situation d'isolement et de fragilité sociale, et souvent en méconnaissance de leurs droits. Les interventions ont lieu du lundi au vendredi de 9h à 21h, sur la commune de Marseille et, pour les infractions graves les autres communes du ressort du TGI de Marseille. Astreintes les samedis, dimanches et jours fériés de 12h à 19h. Pour les dispositifs TGD et EVVI, les évaluations sont (TGD) ou seront (EVVI) réalisées par un binôme composé d'un intervenant en urgence et d'un intervenant de l'aide aux victimes. | 515 107 | 91 000 | 91 000 | Sans objet |
| Asso-PAG-000323 D13-6259 32775559100044 | ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES DE DELINQUANCE 13 Boulevard de la Corderie 13007 MARSEILLE CALMETTES JACQUES | Fonctionnement général | 0 | 101 721 | 101 721 | Sans objet |
| TOTAL | | | | 192 721 | 192 721 | |
| TOTAL GLOBAL | | | | 192 721 | 192 721 | |